

An aerial photograph of a dense forest with a river winding through it. The image is overlaid with a large green triangle on the left side and a white triangle on the right side. White silhouettes of various animals, including a bird, a deer, a fox, and a dog, are scattered across the forest scene.

SOUTENEZ
LA PROTECTION
DE LA VIE SAUVAGE
EN FRANCE

DEVENEZ
MÉCÈNE
DE L'ASPAS

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES





UNE ASSOCIATION 100% INDÉPENDANTE, ACTIVE ET EFFICACE

Fondée il y a plus de 40 ans, l'Association pour la protection des animaux sauvages a pour mission d'agir pour la protection des espèces animales et végétales, ainsi que des milieux et écosystèmes dont elles dépendent. L'ASPAS défend les sans-voix de la faune sauvage (loups, ours, renards, blaireaux, amphibiens, « nuisibles »), les espèces mal aimées, considérées comme insignifiantes, encombrantes, ou persécutées par la chasse. L'ASPAS agit à travers les axes stratégiques suivants :

- **Agir en justice** pour défendre les « sans-voix » et faire respecter et évoluer le droit de l'environnement dans le respect de la vie sauvage et pour une cohabitation heureuse au sein du Vivant ;
- **Créer des zones protégées** pour sauvegarder les écosystèmes naturels sur le long terme, et permettre ainsi le développement des forêts anciennes de demain ;
- **Sensibiliser et mobiliser** tous les acteurs pour impulser un changement de mentalité vers la préservation de la vie sauvage et la lutte contre le réchauffement climatique.

L'ASPAS est reconnue comme une association d'utilité publique et 100% indépendante.

En choisissant de ne percevoir aucune subvention publique, elle préserve sa liberté et celle de ses membres. Ainsi, elle agit en toute indépendance des pouvoirs politiques, économiques, agricoles et industriels. Ceci est un gage d'intégrité et d'efficacité précieux.



POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?

Démontrez votre engagement ou celui de votre entreprise et de vos collaborateurs vers une politique de protection et de responsabilité environnementale !

Votre entreprise aussi peut défendre la vie sauvage en France !

Agir pour la protection de la nature et de l'environnement en France



S'engager auprès de l'ASPAS et adhérer aux missions et valeurs de l'association, c'est une opportunité de contribuer à protéger la biodiversité et faire évoluer la situation environnementale en France pour les années à venir.

Bénéficier des avantages fiscaux



L'ASPAS étant une association reconnue d'utilité publique, les entreprises mécènes peuvent bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, de 60 % du montant du don dans la limite d'un don de 20 000 €, ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. L'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Notre éthique à l'ASPAS : nous nous engageons à collaborer avec des entreprises éco-responsables et éthiques. Ainsi, chaque entreprise mécène potentielle devra respecter notre charte éthique.



QUELS SONT LES TYPES DE MÉCÉNATS POSSIBLES ?

Le mécénat financier



L'entreprise peut décider de faire un don ou de reverser un pourcentage de son chiffre d'affaires, un arrondi sur salaire ou un produit spécifique (le produit partage). Il s'agit du type de mécénat le plus pratiqué, non seulement en France, mais aussi dans le reste du monde.

Le mécénat en nature



Le mécénat en nature consiste à donner ou mettre à disposition des biens et/ou services au profit de l'ASPAS. Il peut s'agir par exemple de biens mobiliers, de matériel informatique, de matériel de bricolage et de jardinage, et/ou de services.

Le mécénat de compétences



Le mécénat de compétences consiste pour une entreprise à contribuer aux actions de l'ASPAS en mettant à disposition un salarié sur son temps de travail ayant des compétences recherchées par l'association, telles que informatiques, comptables, juridiques... sous forme pro bono.

Quelle que soit la ou les formes de mécénat, la contribution de l'entreprise pourra donner lieu à l'émission d'un reçu fiscal correspondant au don effectué ou sous réserve d'accord entre les parties, à la valorisation des produits en nature ou du temps de travail fourni.



OÙ VONT VOS CONTRIBUTIONS ?

Les Réserves de Vie Sauvage® : acquisitions foncières et création de réserves pour redonner de la fonctionnalité aux espaces sauvages, information et protection sur les réserves, promotion de la Libre Évolution.

▣ Début 2024, 1 307 ha de nature sont entièrement protégés et garantissent à la faune et à la flore une protection très forte, et ce, de façon pérenne.

Les actions de mobilisation citoyenne : mise en place de campagnes de sensibilisation et d'information à l'échelle nationale.

▣ Diffusion de kits pédagogiques à destination des enfants, expositions, brochures, enquêtes de terrain, conférences, journées thématiques, manifestations, etc. Grâce à son réseau étendu de 35 délégations départementales, l'ASPAS mobilise l'opinion publique et interpelle les élus en participant à de nombreux événements partout sur le territoire.

Les actions en justice : procédures contre les décisions et dérogations illégales, modification du droit de l'environnement, réhabilitation du statut de certaines espèces, dénonciation de dommages écologiques, etc.

▣ En 40 ans, l'ASPAS a engagé près de 4 000 procédures administratives et pénales pour que le droit de l'environnement soit respecté et évolue positivement. Plus de 1 million d'animaux pourchassés ou qualifiés injustement de « nuisibles » ont été sauvés ! Début 2024, 12 466 hectares de refuges ont été créés pour aider les propriétaires à faire interdire la chasse sur leur terrain.

EN SOUTENANT L'ASPAS,
JE PROTÈGE LA VIE SAUVAGE
ET LA NATURE



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Partenariats@aspas-nature.org

04 75 25 25 33

Association pour la protection des animaux sauvages
928 chemin de Chauffonde – CS50505 – 26401 Crest Cedex

www.aspas-nature.org

